



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC AUX PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA MUNICIPALITÉ DE CHESTERVILLE POUR L'ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2022

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée que le conseil de la Municipalité de Chesterville tiendra une séance extraordinaire mardi, le 25 janvier 2022, à 19 h, à huit clos en visioconférence, au cours de laquelle il procédera à l'adoption du budget pour l'année 2022 ainsi qu'à l'adoption du programme triennal des immobilisations (PTI) de la municipalité de Chesterville pour les années 2022-2023-2024.

Que conformément aux dispositions de la Loi, les délibérations du Conseil et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget et le PTI.

Donné à Chesterville, ce 18 janvier 2022.

Joanne Giguère,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Joanne Giguère, directrice générale de la municipalité de Chesterville, demeurant à Chesterville, certifie sous déclaration solennelle avoir publié l'avis public ci-joint en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil, entre 11 h et 12 h, le 18^e jour de janvier 2022.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce 18 janvier 2022.

Joanne Giguère,
Directrice générale et secrétaire-trésorière